

En ce jour du 25 mai 2010 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la «Compagnie Internationale de Leasing». L'assemblée générale ordinaire a entériné les résultats de l'exercice 2009 tandis que l'assemblée générale extraordinaire a décidé la mise à jour les statuts de l'entreprise conformément à la nouvelle réglementation.

Faits saillants 2009

Avec une conjoncture économique difficile, le secteur du Leasing a réussi à limiter les conséquences d'une crise qui aurait pu lui être fatale. La CIL conserve une part de marché intéressante bien que cette dernière ait diminué de 1.5 point passant de 16.52% en 2008 à 15% en 2009.

En ce qui concerne les mises en force, le montant total a évolué de façon positive gagnant de 10,3% en une année, totalisant plus de 149MD au 31/12/2009. De même, les encours ont augmenté durant cette période atteignant un total de 245,7MD en 2009 contre respectivement 193,8MD et 218,3MD en 2007 et 2008. Le secteur agricole, avec une part de 20,7% en 2009 du total des mises en force, représente le secteur le plus actif.

Avec des intérêts et produits assimilés de leasing totalisant 26 858mD en 2009, en augmentation de 10,8% par rapport à 2008, le produit net a augmenté de 18,1% passant de 12 600mD en 2008 à 14 881mD en 2009. Le résultat après impôt, quant à lui, a bénéficié de la baisse des provisions nettes (-71,3%) ce qui lui a permis d'atteindre les 7 339mD fin 2009 contre seulement 4 274mD fin 2008.

De plus, avec un total de seulement 17,9MD en 2009, les créances accrochées ont été bien maîtrisées. Le ratio de ces créances a diminué pour passer à 6.5% en 2009 tandis que le ratio de couverture reste stable à près de 94%, mais largement supérieur au taux exigé par la Banque Centrale de Tunisie.

Perspectives futures

Les mises en forces attendues pour l'exercice 2010 sont de 165MD, hypothèse raisonnablement très accessible surtout au vu des résultats des cinq premiers mois qui ont totalisé près de 75MD (soit 45% des objectifs). La CIL prévoit de même, une augmentation de ses bénéfices de l'ordre de 10 à 15% en 2010. Avec une meilleure qualité de financement et une rapidité de traitement des dossiers, le directeur général reste confiant quant à l'attrait du secteur du leasing par rapport aux banques.

Décisions des assemblées générales

L'AGO a décidé de distribuer un dividende de 0.720D par action à la date du 10 juin 2010. Le directeur général a aussi prévu un dividende d'un montant de 0.720D pour l'année prochaine malgré l'octroi d'une action gratuite pour trois anciennes à partir du 11 juin 2010. L'AGO a enfin entériné la nomination de M. Habib BOUAZIZ en tant que nouvel administrateur pour une année.

L'AGE, quant à elle, a accepté les mises à jour des statuts de la société pour être en accord avec la réglementation en vigueur.